

Bienvenue à la réunion du Comité Syndical en visioconférence

Merci de rester connectés et de patienter avant le début de la réunion.

Nous identifions actuellement les participants. Merci de votre compréhension.

Petits rappels :

Désactivez votre micro  et votre caméra 

Pour demander la parole, activez l'option « Lever la main » 

Suite à l'accord de l'organisateur, activez le micro  (et la caméra ) pour intervenir

Après votre intervention, pensez à désactiver votre micro , votre caméra  et l'option « Lever la main » 

Vendredi 30 janvier 2026 à 14h00

Actualité du SDEHG

- Projet de décentralisation qui pourrait concerner l'organisation du service public de distribution d'électricité.
- Eligibilité des frais d'entretien de l'éclairage public au FCTVA à nouveau débattu lors du Projet de loi des finances 2026 : Le SDEHG anticipe toute évolution future et en profite pour clarifier la nature des petites interventions d'investissement.
- La hausse de la consommation d'électricité projetée en France dans le cadre de la décarbonation de l'énergie toujours en berne, 442 TWh en 2024, soit une hausse de seulement 0,7% par rapport à l'année précédente. En Haute-Garonne, la tendance était même à la baisse avec - 2,6%.
- Incertitude sur les prix de l'électricité avec des baisses (taux de CTA, prix des marchés, mécanisme de capacité), en grande partie compensées par des hausses (accise, CEE).

Plus que jamais, il convient d'économiser l'énergie et la produire localement.

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Procès-verbal du Comité Syndical du 5 novembre 2025**
- 3. Débat d'orientations budgétaires pour 2026 et mise à jour du règlement d'intervention du SDEHG**
- 4. Débat d'orientations budgétaires pour 2026 - Budget annexe réseaux de chaleur**
- 5. Avenant au contrat de concession Enedis afférent au Programme Pluriannuel d'Investissements 2026-2029**
- 6. Compte-rendu des délégations du Comité**
- 7. Questions diverses**

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux articles L5711-1 et L2121-15 du CGCT, le Comité Syndical nomme, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé au Comité Syndical de désigner un membre parmi les délégués présents pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

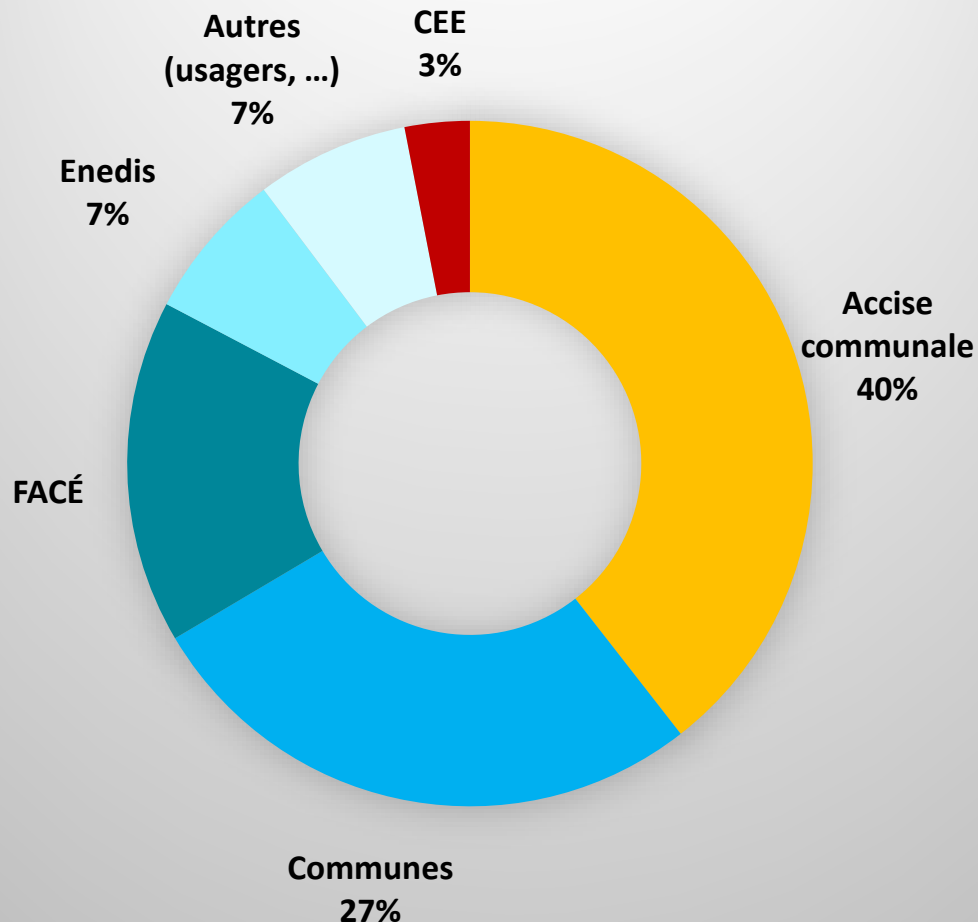
2. Procès-verbal du Comité Syndical du 5 novembre 2025

Conformément aux articles L5711-1 et L2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical ayant participé à la dernière séance du 5 novembre 2025 d'arrêter le procès-verbal de ladite réunion tel que proposé en annexe 1 de la note de synthèse.

3. Débat d'orientations budgétaires pour 2026 et mise à jour du règlement d'intervention

Projection 2026 des recettes, hors emprunts, TVA et opérations d'ordre



- **L'accise communale, principale ressource du SDEHG (40% des recettes)**, présente une évolution difficilement prévisible : dynamique positive liée au développement des usages électriques (véhicules électriques, pompes à chaleur...), mais contrebalancée par les économies d'énergie et la montée de l'autoconsommation. Cette double tendance rend la prévision financière plus incertaine à moyen terme.
- **Une gestion du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACÉ) plus rigoureuse :**
 - Plus grande réactivité pour répondre aux nouveaux délais d'utilisation des aides ramenés de 3 à 2 ans.
 - Plus grande exhaustivité des données techniques relatives aux travaux réalisés afin de démontrer leur pertinence.

4. Débat d'orientations budgétaires pour 2025 et mise à jour du règlement d'intervention

➤ Entretien de l'éclairage public : un service structurant fragilisé par l'incertitude sur le FCTVA

Le SDEHG assure l'entretien régulier de 250 000 points lumineux pour le compte des 585 communes adhérentes, dans le cadre d'un service mutualisé et gratuit.

- PLF 2025 et PLF 2026 : l'éligibilité des dépenses d'entretien au FCTVA a été à deux reprises menacée, révélant une instabilité du dispositif.
- La suppression du FCTVA pour ces dépenses représenterait un manque à gagner proche de 1 million d'euros par an pour le Syndicat.

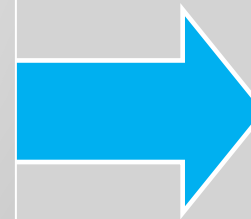
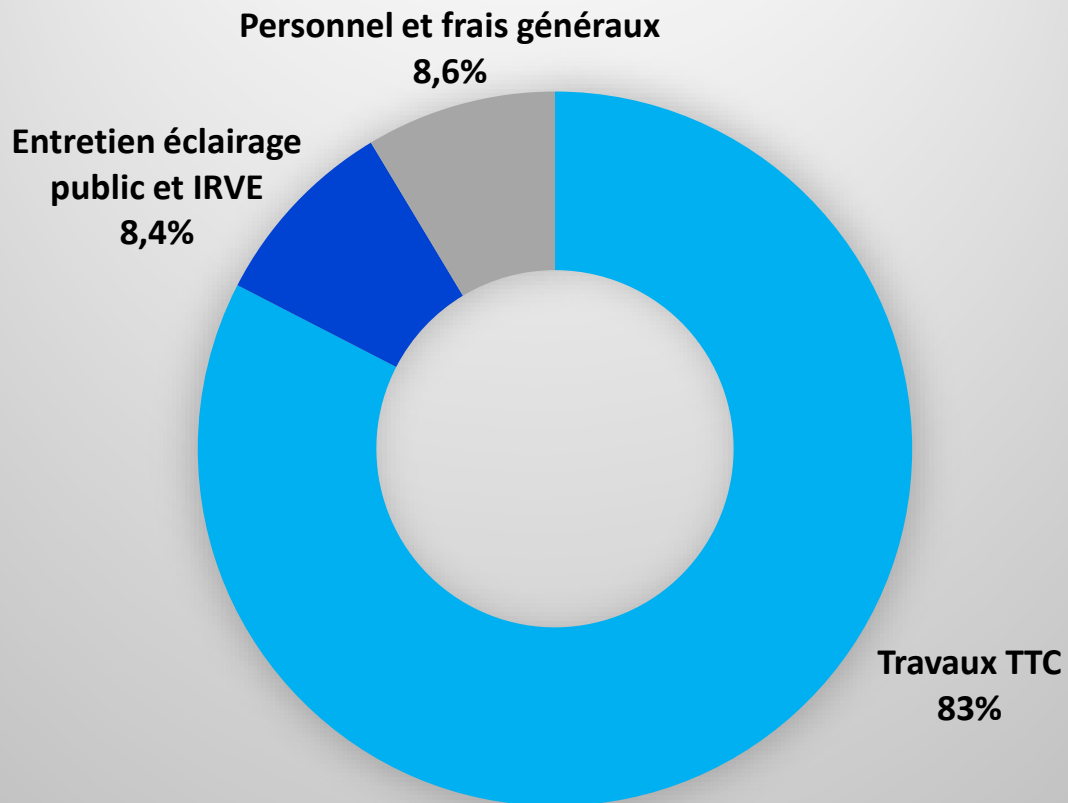
Stratégie proposée : agir dès aujourd'hui :

→ en adaptant et en optimisant le marché d'entretien, afin de préserver durablement la qualité du service rendu aux communes, sans dégrader la sécurité ni la performance du réseau.

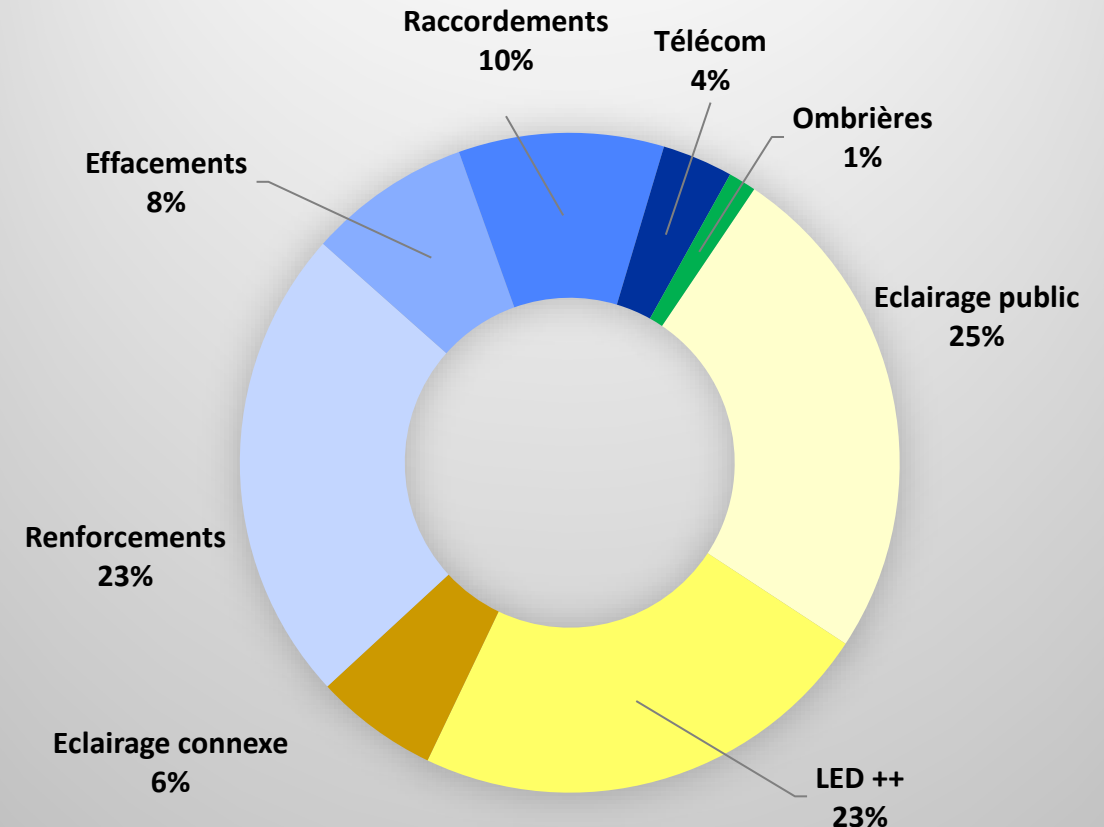
→ en classant les travaux de maintenance lourde en investissement, comme pour les travaux équivalents.

3. Débat d'orientations budgétaires pour 2026 et mise à jour du règlement d'intervention

91% des dépenses projetées pour 2026 sont destinées aux communes et aux usagers



Répartition des travaux



3. Débat d'orientations budgétaires pour 2026 et mise à jour du règlement d'intervention

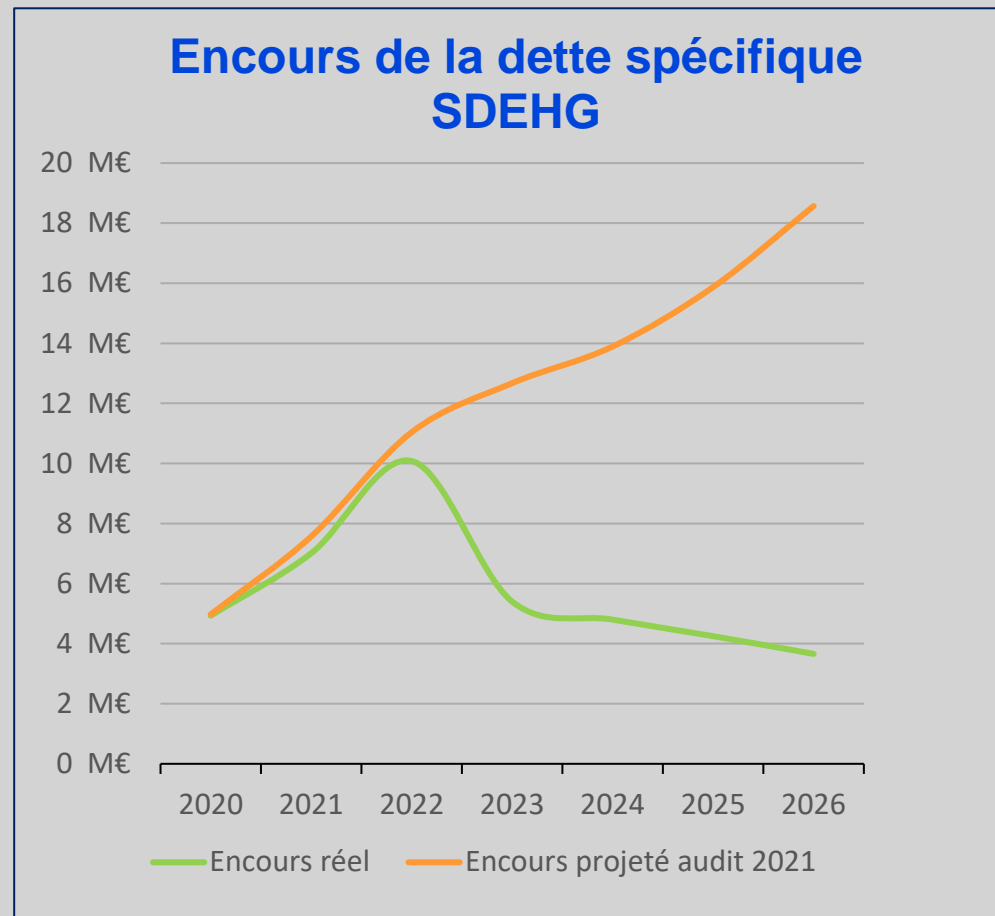
Indicateurs financiers en millions d'euros

	2020	2021	2022	2023 *	2024	2025
EPARGNE BRUTE	23,2	26	27,1	35	28,8	29,1
EPARGNE NETTE	18,1	20,1	20,6	28,3	21,2	20,7
INVESTISSEMENT	44,1	46,3	46	50,9	64,1	51,6
ENDETTEMENT	44,9	47,9	50,4	51,4	61,9	65,5
RESULTAT EXERCICE	2	0,2	3	11,3	7,6	7,9
RESULTAT DE GESTION (Y compris emprunts spécifiques SDEHG)	-3	-2,3	-0,8	5,1	7,6	7,9

* En raison de la réforme de l'accise sur l'électricité (ex TICFE-C), l'année 2023 comprend une recette exceptionnelle d'environ 6 millions d'€ qui correspond au dernier trimestre de l'année 2022.

6. Débat d'orientations budgétaires pour 2026 et mise à jour du règlement d'intervention

Maîtrise de l'encours de la dette spécifique SDEHG



Pour mémoire, une partie des emprunts souscrits en 2021 et 2022 à des taux particulièrement compétitifs (0,5% à 0,65%) ont été mis à disposition des communes.

3. Débat d'orientations budgétaires pour 2026 et mise à jour du règlement d'intervention

Mises à jour du règlement d'intervention proposées

- **Remplacement des horloges astronomiques défectueuses :**

La prestation du SDEHG d'entretien de l'éclairage public comprend le remplacement des horloges astronomiques défectueuses identifiées lors des interventions de maintenance préventive ou corrective.

- **Production locale d'électricité en autoconsommation :**

Un groupement de commandes géré par le SDEHG, avec mise à disposition de l'ingénierie y afférente, pour développer les ombrières en autoconsommation a été proposé aux communes dès 2025.

Le SDEHG étudie la mise à disposition d'ingénierie pour ses communes afin de leur permettre d'aller plus loin dans la production locale en autoconsommation (boucles d'autoconsommation étendues, unités de production sur toiture, stockage d'énergie, cohérence avec la rénovation des bâtiments, etc).

4. Débat d'orientations budgétaires pour 2026

Budget annexe réseaux de chaleur

Le bilan 2025 et les projections financières 2026 sont présentés en annexe 4 de la note de synthèse du Comité Syndical.

L'année 2026 marquera la mise en service du réseau de chaleur du Lherm, avec la finalisation des travaux et le démarrage de l'exploitation courant mars/avril. Elle constituera une première année de fonctionnement permettant la montée en charge progressive et des ajustements possibles.

La mise en fonctionnement de la régie sera accompagnée par la mise à disposition de personnel technique communal ainsi que par un appui administratif, notamment pour la facturation.

5. Avenant au contrat de concession afférent au Programme Pluriannuel d'Investissements 2026-2029

Le SDEHG, Enedis et EDF ont conclu le 5 juin 2018, pour une durée de 30 ans, un contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés.

Ce contrat de concession comporte un cahier des charges de concession intégrant, en annexe, un Programme Pluriannuel d'Investissements pour la période 2022-2025.

Ce PPI 2022-2025 arrivant à son terme, le SDEHG et Enedis se sont rapprochés afin d'établir le bilan des investissements réalisés et d'élaborer le PPI pour la période 2026-2029.

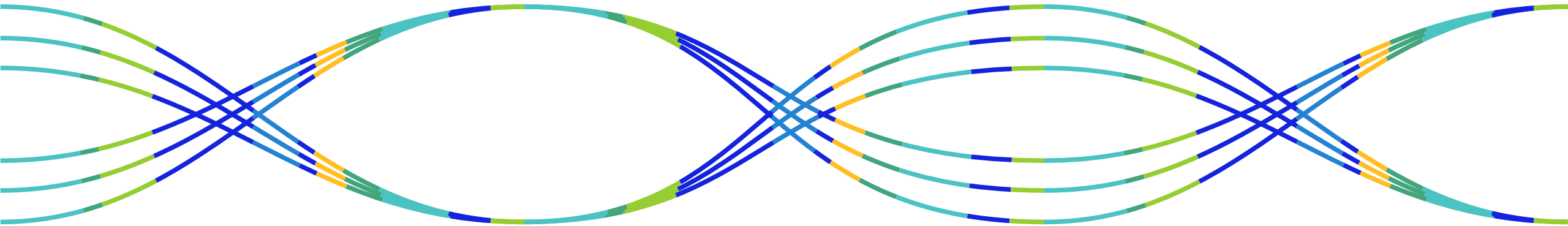
5. Avenant au contrat de concession afférent au Programme Pluriannuel d'Investissements 2026-2029

Dans le cadre du contrôle du concessionnaire, le SDEHG a travaillé en parallèle avec l'AEC, société de conseil indépendante, pour établir un tableau de bord de concession permettant notamment de vérifier la qualité de fourniture d'électricité. → Une synthèse de ce tableau de bord ainsi que les données détaillées vous ont été fournies en annexe 6 et 7 de la note de synthèse.

Ces éléments confirment un niveau de qualité de fourniture d'électricité généralement conforme à la moyenne nationale, et même bien meilleur en ce qui concerne la fréquence des coupures brèves par usager (d'une durée comprise entre 1 seconde et 3 minutes).

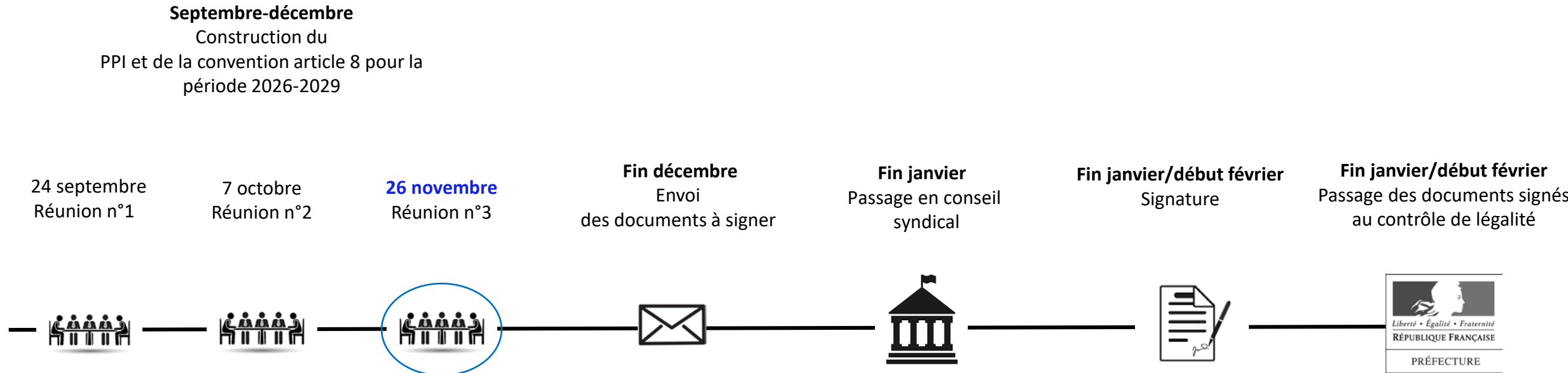
Concession de la Haute-Garonne Renouvellement du PPI et de la convention article 8

Réunion du 30 janvier 2026



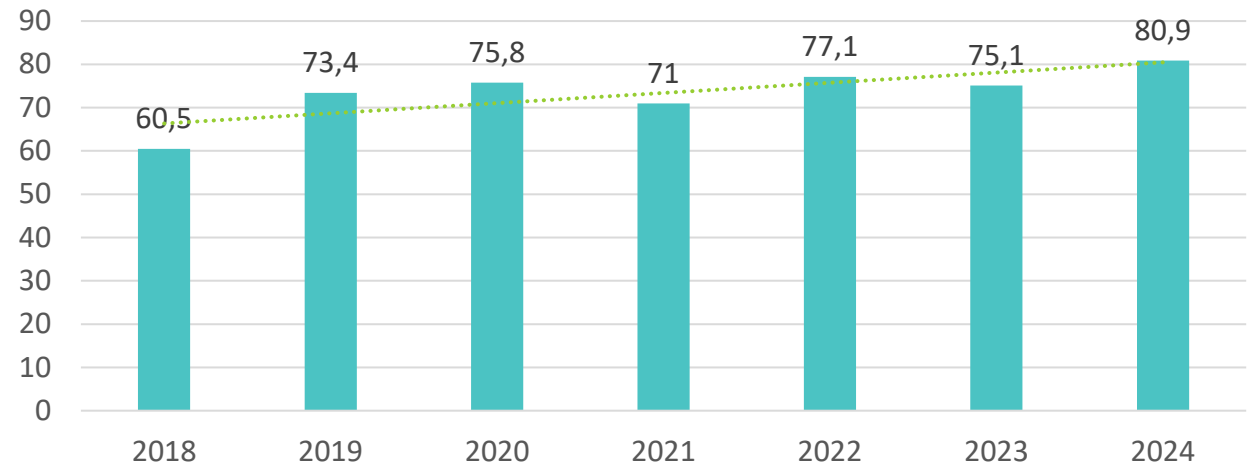
Planning prévisionnel des échanges

Les principaux jalons :



« La stratégie des investissements d'Enedis en croissance continue en Haute-Garonne, oriente clairement la partie PPI n°3 sur les enjeux du département : sa croissance, son équilibre au profit de la ruralité et sa qualité de fourniture »

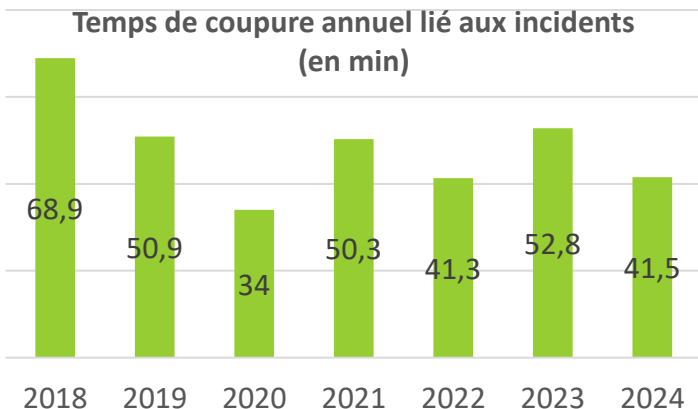
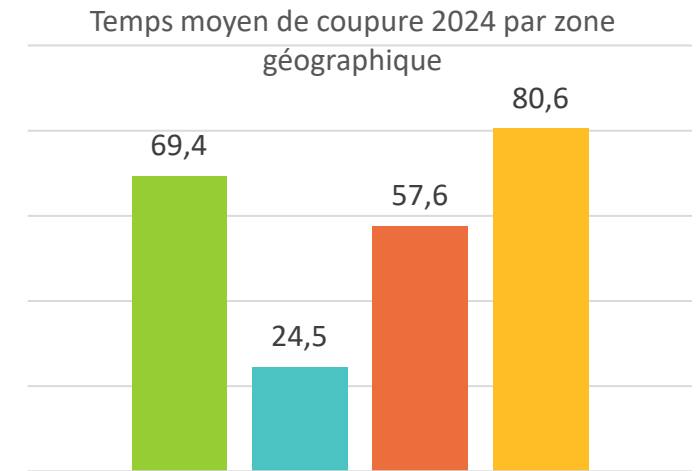
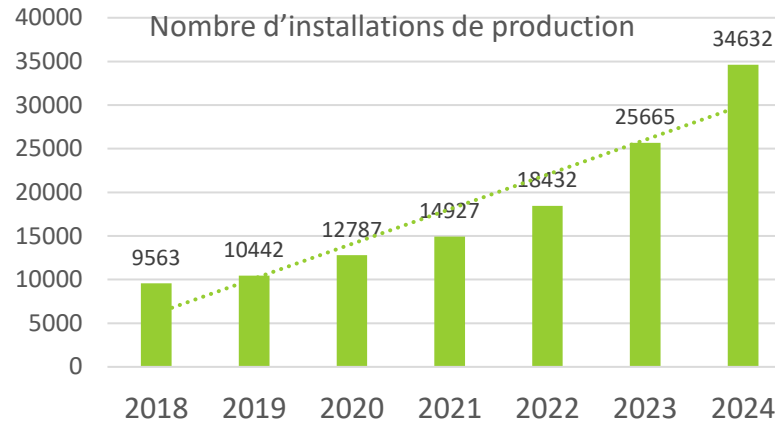
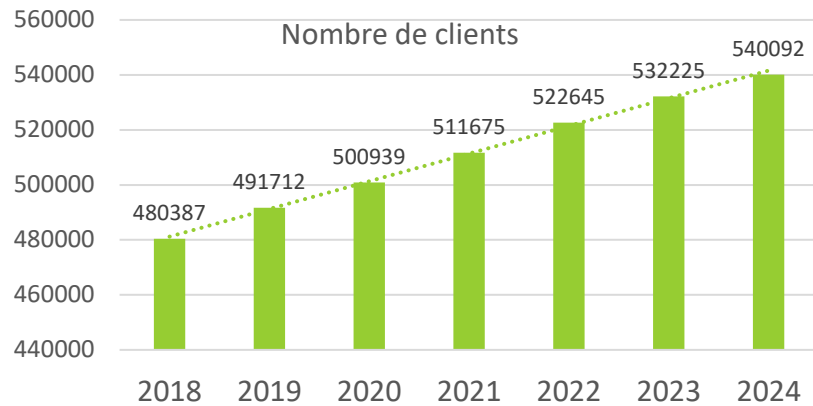
Un investissement sur la concession du SDEHG qui augmente de 14 %



L'enveloppe financière du PPI pour 4 ans, représente environ 1/6^{ème} de l'investissement annuel réalisé par Enedis

	2018-2021	2022-2025*
Montant de l'engagement financier du PPI en M€	48,4	43,2
Montant des investissements du PPI réalisés en M€	58,5	52,5
Total des investissements en M€	280,7	306
Engagement financier du PPI/total des investissements	17,2%	14%
Investissement du PPI réalisés/total des investissements	21%	17%

Ces investissements ont permis d'accompagner la croissance du Département, de contribuer à la transition énergétique et de réduire le temps de coupure lié aux incidents réseau



Un gain de plus de 27min en 6 ans, malgré une hausse des aléas climatiques

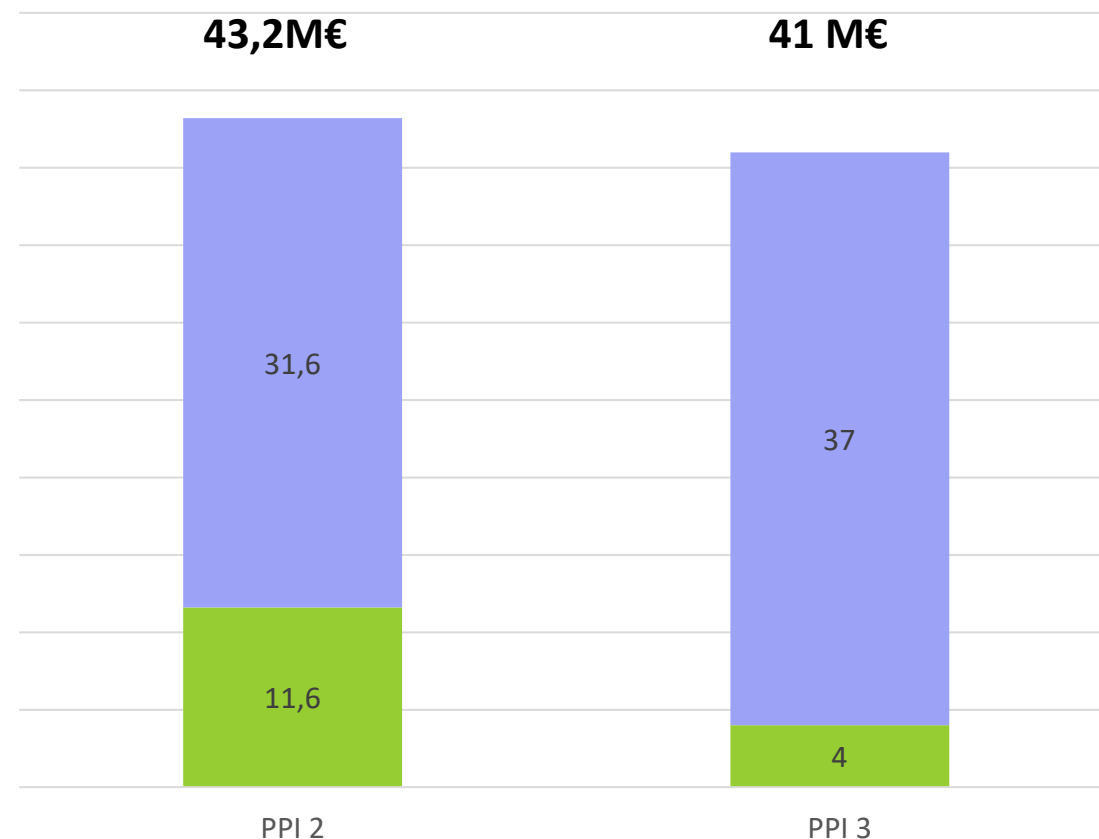
La stratégie proposée par Enedis est de respecter les valeurs repères définies dans le cadre du SDI et de concentrer les travaux sur les zones rurales

En revanche, la qualité de fourniture est de qualité inégale selon les zones du département, au détriment des zones rurales

In fine, hors départ en contrainte, au regard des coûts estimés des travaux, cela conduit à une hausse de 17% (+ 5,4 M€) du budget d'investissement même si l'enveloppe globale est en baisse de 5% (-2,2M€)

Les travaux de traitement des départs sous contrainte, largement finalisés dans le cadre du PPI précédent, ne concernent plus qu'un seul départ restant. Ainsi, **la diminution apparente du montant global des investissements dissimule en réalité une augmentation marquée des budgets alloués à l'amélioration de la continuité de fourniture.**

Engagement financier du PPI 3



■ Renforcement HTA&BT ■ Travaux concourant à l'amélioration de la QF

6. Compte-rendu des délégations du Comité

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

La note de synthèse adressée aux membres du Comité avec leur convocation détaille les décisions prises au titre de ces délégations ainsi que les commandes passées.

6. Questions diverses

Prochaine réunion du Comité Syndical



Mercredi 18 février 2026 à 14h00

Salle des fêtes de Pins-Justaret

Chemin de la Croisette
31860 PINS-JUSTARET

Merci de votre participation !